

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC  
TENUE LE MERCREDI 11 MARS 2026, À 17 HEURES, À LA SALLE DU  
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD  
FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Christina Pinard  
Disraeli Ville / M. Charles Audet  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois  
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry  
Sacré-Coeur-de-Jésus / M. François Paré  
Saint-Adrien-d'Irlande / M. Carl Croteau  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / Mme Valérie Fournier  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / Mme Ginette Côté  
Saint-Joseph-de-Coleraine / Mme Nathalie Vachon  
Saint-Julien / M. Francis Lehoux  
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Alexandre Dubuc  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Jean-François Roy  
Sainte-Praxède / M. Martin Bussièrès (représentant)  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-François Roy, préfet et maire de Sainte-Praxède. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement, assistent également à la rencontre. M. Christian Claveau remplace le maire d'East Broughton.

**2026-03-10591**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Nathalie Vachon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
  - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026**
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
  - 4.1 - Comptes payés et VISA**
  - 4.2 - Adoption de l'inventaire des fiches architecturales - Ville de Thetford Mines**
  - 4.3 - Adoption du règlement n° 229 sur la rémunération des élus**
  - 4.4 - Fonds d'appui aux événements écoresponsables, guide d'accompagnement et transfert de fonds vers la promotion touristique**
  - 4.5 - Adoption du cadre d'intervention FRR 2025-2028**
  - 4.6 - Tableau de partage des sommes FRR volets 2 et 3 entre les municipalités et la MRC**
  - 4.7 - Demande financière au Grand fonds Desjardins - DuGrisAuVert**

- 4.8 - Offre de service ADDERE - Accompagnement adaptation aux changements climatiques
- 4.9 - Advenant au contrat FLI/FLS - Autorisation de signature et modification de la politique d'investissement
- 4.10 - Plan d'action et budget plein air (1 avril 2026 au 31 mars 2028) + Appel à projets
- 4.11 - Confirmation du financement pour le recrutement de médecins
- 4.12 - Ajout d'un assuré additionnel sur la police d'assurance de la MRC
- 4.13 - Autorisation dépenses PAC printemps 2026
- 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 5.1 - Émissions des certificats de conformité
    - 5.1.1 - Règlement de concordance n° 1068 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.2 - Règlement n° 1071 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.3 - Règlement n° 1072 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.4 - Règlement n° 1073 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.5 - Règlement n° 1074 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.6 - Règlement n° 1075 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.7 - PPCMOI n° 2026-126-TM - Ville de Thetford Mines
    - 5.1.8 - Règlement n° 299-24-5 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock
  - 5.2 - Demande d'abrogation du règlement de citation de l'Église Sainte-Luce n° 720 - Ville de Disraeli
- 6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 6.1 - Adoption du PDZA 2026-2029 de la MRC
- 7 - CORRESPONDANCE
  - 7.1 - Résolutions de plusieurs municipalités - Demande de modification du guide TECQ 2024-2028
  - 7.2 - Retrait de la Municipalité de Beaulac-Garthby du projet de vidange des installations septiques
  - 7.3 - Tournoi de golf de la Ville de Thetford
  - 7.4 - Tournoi de golf du Cégep de Thetford
  - 7.5 - MRC finaliste au mérite Ovation municipale de l'UMQ - Projet DuGrisAuVert
- 8 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 - Tour des comités
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

### **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2026-03-10592

#### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026.

Adoptée

## 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2026-03-10593

### 4.1 - Comptes payés et VISA

Il est proposé par M. Martin Bussièrès et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés par chèque ou virement et la liste des comptes payés par la carte VISA, telles que présentées par le directeur général, portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026.

Adoptée

2026-03-10594

### 4.2 - Adoption de l'inventaire des fiches architecturales - Ville de Thetford Mines

**ATTENDU QUE** le Centre d'archives de la région de Thetford (CART) a répertorié en 2024 et 2025 l'ensemble des bâtiments principaux et secondaires, construits avant 1940 sur le territoire de la Ville de Thetford Mines;

**ATTENDU QUE** cet inventaire complète celui des 18 autres municipalités sur le territoire de la MRC des Appalaches déjà réalisé en 2016 et révisé en 2023;

**ATTENDU QUE** cet inventaire sera disponible sur le site internet de la MRC des Appalaches et celui du Répertoire du patrimoine culturel du Québec, la plate-forme ministérielle de diffusion des connaissances en patrimoine disponible en ligne et accessible au grand public;

**ATTENDU QUE** le Centre d'archives de la région de Thetford est le gardien officiel des fiches descriptives et des photographies prises durant la réalisation de l'inventaire et qu'il est possible de consulter la base de données au bureau du CART et de la maintenir à jour;

**ATTENDU QU'**en vertu des modifications apportées au printemps 2021 à la *Loi sur le patrimoine culturel*, les MRC sont tenues d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale, et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carl Croteau et résolu unanimement d'adopter l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Thetford Mines réalisé par le Centre d'archives de la région de Thetford.

Adoptée

2026-03-10595

### 4.3 - Adoption du règlement n° 229 sur la rémunération des élus

Il est proposé par M. Francis Lehoux et résolu unanimement d'adopter le règlement sur le traitement des élus tel que soumis, nommé « Règlement n° 229 relatif à la rémunération des membres du conseil de la MRC des Appalaches », et joint à la présente pour en faire partie intégrante. Ce règlement entre en vigueur à sa date d'adoption et est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Adoptée

2026-03-10596

### 4.4 - Fonds d'appui aux événements écoresponsables, guide d'accompagnement et transfert de fonds vers la promotion touristique

Il est proposé par M. Carl Dubois d'adopter le guide des événements écoresponsables et d'ouvrir un appel à projets de 5 000 \$ (Fonds d'appui aux événements écoresponsables), en plus d'offrir un accompagnement aux promoteurs d'événements régionaux pour les aider à réduire leur impact environnemental. Il est également résolu que cette somme de 5 000 \$ soit prise à même les surplus accumulés et affectés du PGMR et qu'un transfert de 10 000 \$ du Fonds d'appui aux fêtes et festivals vers le Fonds de promotion touristique soit autorisé, tel que recommandé par le comité touristique.

Adoptée

2026-03-10597

**4.5 - Adoption du cadre d'intervention FRR 2025-2028**

Il est proposé par M. Carl Croteau et résolu unanimement d'adopter le cadre d'intervention du Fonds régions et ruralité 2025-2028.

Adoptée

2026-03-10598

**4.6 - Tableau de partage des sommes FRR volets 2 et 3 entre les municipalités et la MRC**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement que la répartition des sommes réservées aux municipalités pour le financement de projets locaux dans le cadre des volets 2 et 3 du FRR 2025-2028 se fasse selon le tableau présenté à la présente séance. Ces sommes devront être engagées par les municipalités et la MRC avant le 31 mars 2028.

Adoptée

2026-03-10599

**4.7 - Demande financière au Grand fonds Desjardins - DuGrisAuVert**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC des Appalaches (SDE région de Thetford) à déposer une demande d'aide financière de 450 000 \$ sur 3 ans au Grand fonds Desjardins dans le cadre du projet DuGrisAuVert.

Adoptée

2026-03-10600

**4.8 - Offre de service ADDERE - Accompagnement adaptation aux changements climatiques**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme ADDERE Service-conseil pour un accompagnement dans la création du Plan climat de la MRC des Appalaches. Le tarif de 185 \$/h est payable selon les heures réellement travaillées.

Adoptée

2026-03-10601

**4.9 - Advenant au contrat FLI/FLS - Autorisation de signature et modification de la politique d'investissement**

Il est proposé par Mme Christina Pinard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et/ou le préfet à signer l'avenant pour le contrat du FLI/FLS. Il est également résolu d'adopter la modification de la politique d'investissement de la SDE région de Thetford.

Adoptée

2026-03-10602

**4.10 - Plan d'action et budget plein air (1 avril 2026 au 31 mars 2028) + Appel à projets**

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'adopter le plan d'action et le budget plein air de la MRC des Appalaches 2026-2028 pour une somme globale de 92 000 \$ provenant d'un résiduel du volet 3 Signature innovation du FRR précédent;

DE réserver une somme de 200 000 \$ dans le nouveau FRR 2025-2028, volet 2, tel que priorisé dans le cadre d'intervention du FRR de la MRC;

D'autoriser Mme Heidi Bédard à procéder à l'ouverture d'un appel à projets de 150 000 \$, à raison de 25 000 \$ par projet;

D'ajouter les sommes résiduelles provenant du volet 3 Signature innovation du FRR précédent à cet appel à projets.

Adoptée

2026-03-10603

#### 4.11 - Confirmation du financement pour le recrutement de médecins

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement d'accorder un financement de 60 000 \$ au Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford (CSSSRT) et au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), et que cette somme provienne d'une appropriation de surplus accumulés et affectés à la campagne de médecins;

QU'une première tranche de 30 000 \$ soit versée dès maintenant pour le démarrage du projet et l'embauche des ressources;

QUE les montants résiduels soient versés selon les besoins et après s'être assuré des arrimages possibles avec les autres ressources;

QU'un comité de coordination opérationnel soit formé et que Mmes Cassy Lachance et Geneviève Clavet-Roy en fassent partie;

QUE le préfet soit nommé pour siéger au comité d'orientation du projet;

QUE le comité d'orientation fasse aussi les liens avec les enjeux généraux de desserte santé de la MRC.

Adoptée

2026-03-10604

#### 4.12 - Ajout d'un assuré additionnel sur la police d'assurance de la MRC

**ATTENDU QUE** la valeur du bâtiment de l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches, en incluant son contenu, est estimée à 1 801 500 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition d'assurance de la FQM inclut les protections suivantes :

- Responsabilité civile de 5 000 000\$;
- Erreurs & omissions;
- Crime;
- Bris des équipements;
- Vélos électriques (responsabilité civile de ceux-ci + biens (vélos et casques) de 9 520 \$).

**ATTENDU QUE** la prime annuelle totale de la MRC, à la suite de l'ajout des protections pour l'Office de tourisme, sera de 3 686\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de confirmer l'ajout de l'assuré additionnel sur le contrat d'assurance de la MRC des Appalaches et d'accepter le libellé des avenants ci-dessous au contrat:

*Avenant 1: avec Mazarin inc. Belv BC*

*Il est entendu que la section III-Responsabilité civile est étendue pour couvrir « Mazarin inc. Société mère de Société Asbestos limitée » à titre d'assuré additionnel, mais uniquement en tant que propriétaire du terrain sur lequel l'Office du tourisme de la MRC des Appalaches aménage un belvédère d'observation situé en face du magasin général O'Brien selon les termes de l'entente convenue entre les parties le 21 octobre 2021 et se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2031.*

*Avenant 2: avec MTQ Belv BC*

*Il est entendu que la section III- Responsabilité civile est étendue pour couvrir « Ministère des Transports et de la Mobilité durable » à titre d'assuré additionnel, mais uniquement en tant que propriétaire de deux immeubles situés dans la municipalité de Thetford Mines connus étant comme une partie des lots 5 443 919 et 5 443 920, du cadastre de Québec, de la circonscription foncière de Thetford Mines selon les termes de l'entente convenue entre les parties le 3 juillet 2023.*

*Avenant 3: avec Mazarin inc. Belv Mitchell*

*Il est entendu que la section III-Responsabilité civile est étendue pour couvrir « Mazarin inc. Société mère de Société Asbestos limitée » à titre d'assuré*

*additionnel, mais uniquement en tant que propriétaire du terrain sur lequel l'Office du tourisme de la MRC des Appalaches aménage un belvédère d'observation avec clôture en bordure de la mine Beaver à la jonction des rues Mitchell et Dubuc selon les termes de l'entente convenue entre les parties le 25 octobre 2021 et se terminant le 30 octobre 2031.*

Adoptée

2026-03-10605

#### **4.13 - Autorisation dépenses PAC printemps 2026**

Il est proposé par M. Carl Croteau et résolu unanimement d'accepter les dépenses prévues pour les activités organisées au printemps 2026 dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC). Le budget de réalisation s'élève à 3 000 \$.

Adoptée

### **5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **5.1 - Émissions des certificats de conformité**

2026-03-10606

##### **5.1.1 - Règlement de concordance n° 1068 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 janvier 2026, a adopté le règlement de concordance n° 1068 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier le plan de zonage sur le site de l'Aéroport de Thetford;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 21 janvier 2026 et qu'aucun commentaire n'a été reçu de la Commission municipale à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement de déclarer le règlement de concordance n° 1068 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10607

##### **5.1.2 - Règlement n° 1071 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le règlement n° 1071 amendant le plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et de forte densité (RB) à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité (RA) dans le secteur de la 4<sup>e</sup> Avenue;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 17 février 2026 :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Lehoux et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1071 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10608

**5.1.3 - Règlement n° 1072 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le règlement n° 1072 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'ajouter l'usage *multifamiliale isolée* et un nombre maximal de logements autorisés par bâtiment dans la zone 2638R;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 17 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1072 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10609

**5.1.4 - Règlement n° 1073 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le règlement n° 1073 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés et de modifier des normes de volumétrie des bâtiments dans la zone 1002C;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 17 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1073 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10610

**5.1.5 - Règlement n° 1074 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le règlement n° 1074 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'augmenter des normes de volumétrie des bâtiments dans la zone 2635C;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 17 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carl Croteau et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1074 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10611

**5.1.6 - Règlement n° 1075 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le règlement n° 1075 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'augmenter des normes de volumétrie des bâtiments dans la zone 4002C;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 17 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie Vachon et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1075 de la Ville de Thetford Mines

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10612

#### 5.1.7 - PPCMOI n° 2026-126-TM - Ville de Thetford Mines

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 2 mars 2026, a adopté la résolution n° 2026-126-TM pour un PPCMOI visant à permettre la construction d'une habitation communautaire et l'implantation d'un stationnement sur les lots 6 615 584 et 6 718 694;

**ATTENDU QUE** la Ville a transmis à la MRC ladite résolution le 3 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2026-126-TM de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

Adoptée

2026-03-10613

#### 5.1.8 - Règlement n° 299-24-5 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 9 février 2026, a adopté le règlement n° 299-24-5 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 dans le but de revoir certaines dispositions dont certaines liées aux projets intégrés dans un milieu de vie de catégorie "M3 - Récricotouristique";

**ATTENDU QUE** la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 10 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 299-24-5 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2026-03-10614

#### 5.2 - Demande d'abrogation du règlement de citation de l'Église Sainte-Luce n° 720 - Ville de Disraeli

**ATTENDU QUE** l'Église Sainte-Luce a été réalisée selon les plans et devis de Louis-Napoléon Audet, architecte de Sherbrooke, en 1924. Cette église remplace l'ancienne église détruite par un incendie le 24 avril 1924;

**ATTENDU QUE** la Ville de Disraeli a adopté le règlement de citation de l'Église Sainte-Luce n° 720 citant l'immeuble situé au 300, avenue Champlain à titre d'immeuble patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC);

**ATTENDU QUE** ce règlement de citation avait pour but de protéger l'immeuble religieux dans le cadre de travaux de rénovation, de requalification d'usages et d'admissibilité à des programmes de subventions;

**ATTENDU QUE** depuis, le projet de reconversion de l'église a été abandonné par la fabrique et qu'un promoteur s'est montré intéressé par le site pour un projet d'habitation;

**ATTENDU** l'obligation de la Ville de Disraeli d'adopter et de transmettre une résolution à la MRC des Appalaches et au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans un délai de 90 jours selon l'article 119 de la *Loi sur le patrimoine culturel* avant d'abroger le règlement de citation de la Ville;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 02-2026-070, le 23 février 2026, visant à communiquer son intention d'abroger le règlement de citation de l'Église à la MRC des Appalaches;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Appalaches et le document complémentaire (DC) ne dispose d'aucune identification encadrant l'Église Sainte-Luce sur le territoire de la Ville de Disraeli;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu pour la Ville de Disraeli d'examiner la possibilité d'utiliser un outil réglementaire favorisant l'implantation et l'insertion de ce nouveau projet à même la trame urbaine existante (presbytère, cimetière, CHSLD René-Lavoie et marina);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Christina Pinard et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches avise la Ville de Disraeli qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de citation d'immeuble pour l'Église Sainte-Luce.

Adoptée

## **6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2026-03-10615

### **6.1 - Adoption du PDZA 2026-2029 de la MRC**

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a adopté en juillet 2015 son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA), qu'il s'agit d'un outil de planification stratégique de développement de l'activité agricole visant la mise en valeur de la zone agricole et que ce dernier est arrivé à échéance;

**ATTENDU QUE** le premier PDZA a permis la réalisation de plusieurs actions importantes sur le territoire, dont la mise en place de l'incubateur et du centre de transformation agroalimentaire;

**ATTENDU** la place prépondérante qu'occupent l'agriculture et l'agroalimentaire dans l'économie locale ainsi que l'occupation dynamique et durable du territoire;

**ATTENDU** la volonté de la MRC des Appalaches de promouvoir et de soutenir le secteur agricole et agroalimentaire, sa mise en valeur et ses entrepreneurs;

**ATTENDU QUE** la MRC a mené à terme une démarche de révision du PDZA, en collaboration avec les producteurs, les partenaires et les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, permettant de parachever un plan d'action orienté sur cinq axes : 1) parcours d'incubation, 2) stratégie de mise en marché et de commercialisation, 3) occupation du territoire agricole, 4) sécurité alimentaire, 5) respect de l'environnement, 6) adaptation aux changements climatiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan de développement de la zone agricole révisé 2026-2029 de la MRC des Appalaches;

**DE TRANSMETTRE** une copie du plan au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) et à l'Union des producteurs agricoles (UPA) locale et régionale;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer toute documentation requise pour en assurer l'application, pour et au nom de la MRC des Appalaches.

Adoptée

## **7 - CORRESPONDANCE**

**2026-03-10616**

### **7.1 - Résolutions de plusieurs municipalités - Demande de modification du guide TECQ 2024-2028**

Il est proposé par M. Francis Lehoux et résolu unanimement d'appuyer les résolutions des municipalités d'Irlande, Saint-Jacques-de-Leeds, Sainte-Praxède, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown et Kinnear's Mills dans leurs démarches visant la modification du guide TECQ 2024-2028.

Adoptée

### **7.2 - Retrait de la Municipalité de Beaulac-Garthby du projet de vidange des installations septiques**

Ce point est présenté à titre informatif.

**2026-03-10617**

### **7.3 - Tournoi de golf de la Ville de Thetford**

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement que la MRC des Appalaches achète 3 billets pour le tournoi de golf de la Ville de Thetford. Le tournoi aura lieu le vendredi 19 juin 2026, au Club de golf de Thetford.

Participants : Charles Audet, Carl Dubois, François Paré

Adoptée

**2026-03-10618**

### **7.4 - Tournoi de golf du Cégep de Thetford**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement que la MRC des Appalaches achète 4 billets pour le tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford. Le tournoi aura lieu le vendredi 11 septembre 2026, au Club de golf de Thetford.

Participants : Charles Audet, Jean François Hamel, Jean-François Roy, Carl Dubois

(En cas d'annulation : François Paré, Carl Croteau)

Adoptée

### **7.5 - MRC finaliste au mérite Ovation municipale de l'UMQ - Projet DuGrisAuVert**

Ce point est présenté à titre informatif.

## **8 - AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1 - Tour des comités**

Lancement du plan stratégique 20240 DuGrisAuVert : 12 février 2026  
Rencontre Hydro-Québec : 16 février 2026, portes ouvertes à Kinnear's Mills 24 février et à St-Pierre-de-Broughton 26 février  
Table de concertation sur l'amiante : 17 février 2026  
Rencontre des maires pour le FRR : 18 février 2026  
Comité consultatif en aménagement : 18 février 2026  
Réunion des DG : 19 février 2026  
Positionnement plein air : 23 février 2026  
TVCRA : 3 mars 2026 (recherche de bénévoles pour le conseil d'administration)  
DuGrisAuVert, volet cartographie : 10 mars 2026

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**10 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion du conseil des maires aura lieu le mercredi 8 avril 2026.

**2026-03-10619**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 17h14.

Adoptée

---

**JEAN-FRANÇOIS ROY**  
**PRÉFET**

---

**RICK LAVERGNE**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET**  
**GREFFIER-TRÉSORIER**